

L'algue Didymo... un nouvel intrus?

État de la situation au Québec

Au cours de l'été 2006, le Québec a connu pour la première fois une prolifération de l'algue *Didymosphenia geminata* (Didymo), dans la rivière Matapédia au Bas-Saint-Laurent. De faibles proliférations de l'algue Didymo sont réapparues dans cette rivière en 2007 et ont été observées pour la première fois dans les rivières Patapédia, Humqui, Nouvelle, Cascapédia, Petite Cascapédia.

Depuis la fin des années 1980, plusieurs pays ont été touchés par des proliférations de cette algue, notamment les États-Unis, certains pays de l'Europe et récemment la Nouvelle-Zélande. Au Canada, des proliférations ont aussi été observées en Colombie-Britannique et en Alberta.



Roches recouvertes par l'algue Didymo en bordure de la rivière Matapédia (photo: Conseil de bassin versant de la rivière Matapédia)

Jusqu'à présent, Didymo a été détectée dans d'autres rivières du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (Grande Rivière, Matane, Sainte-Anne et Bonaventure). Toutefois, cela ne signifie pas que ces rivières vont connaître une prolifération de l'algue au cours des prochaines années. Elles feront cependant l'objet d'une attention particulière. De plus, un plan d'action élaboré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) en étroite collaboration avec les partenaires du milieu, notamment les organismes de gestion de bassins versants et de rivières à saumon, a été mis en œuvre au printemps 2007. Ce plan aborde les aspects de sensibilisation des clientèles, de prévention et d'acquisition de connaissances.

Description



Amas de l'algue *Didymosphenia* (photo : Conseil de bassin versant de la rivière Matapédia)

Didymo est une diatomée d'eau douce qui produit des tiges qui lui permettent de se fixer aux roches et à la végétation. Lors de proliférations, les tiges forment des amas d'une **couleur variant du jaune brunâtre au blanc**, qui peuvent tapisser le lit des rivières et les bordures des lacs soumises à l'action des vagues.

Au toucher, l'algue Didymo a la texture de la **laine mouillée**. Les amas séchés ressemblent à du papier hygiénique ou du papier parchemin.

**Soyez vigilants ! Les lacs et cours d'eau du Québec
Notre richesse à préserver**

Québec 

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune

Incidences sur la santé humaine et effets potentiels sur l'habitat et la faune

L'algue Didymo n'est pas nocive pour la santé humaine. Elle ne rend pas l'eau impropre à la consommation et n'est pas toxique. Des amas importants de l'algue sur le lit des rivières pourraient modifier leur aspect esthétique et l'écoulement de l'eau. Des travaux suggèrent que la prolifération de Didymo aurait un effet sur la composition des communautés d'invertébrés benthiques et pourrait potentiellement changer la diète des poissons. Toutefois, à ce jour, l'information scientifique ne fait état d'aucun effet négatif sur les populations de saumon atlantique de l'hémisphère Nord.

De saines mesures à adopter pour limiter la propagation de cette algue à d'autres cours d'eau du Québec

L'algue Didymo peut être propagée d'un cours d'eau à un autre par le biais de l'équipement des usagers. Afin d'éviter d'introduire ou de propager l'algue Didymo ou toute autre espèce aquatique indésirable, il est recommandé de restreindre l'utilisation d'équipements, d'embarcations, de vêtements ou de tout autre objet pouvant avoir été en contact avec l'algue à un seul cours d'eau. Si vous devez vous déplacer d'un plan d'eau à un autre, vous devez nettoyer ces articles en observant les règles suivantes :

- o **Examinez** attentivement votre embarcation et votre équipement avant de quitter le plan d'eau pour enlever tous les amas d'algues qui pourraient s'y être fixés et vous assurer de les laisser sur place. Si des amas sont découverts plus tard, ne les éliminez pas dans les égouts, mais jetez-les plutôt à la poubelle.

- o **Nettoyez** tous les objets ayant été en contact avec l'eau.

Matériel non absorbant

Laissez-les tremper, puis brossez-les pendant **au moins une minute** dans l'un ou l'autre des liquides suivants :

- de l'eau chaude à une température de 60 °C;
- une solution de 2 % d'eau de Javel (200 ml et l'eau nécessaire pour obtenir un volume total de 10 litres);
- une solution de 5 % de sel (500 ml ou 2 tasses et l'eau nécessaire pour obtenir un volume total de 10 litres);
- une solution de 5 % d'antiseptique pour les mains (500 ml ou 2 tasses et l'eau nécessaire pour obtenir un volume total de 10 litres);
- une solution de 5 % de détergent à vaisselle (500 ml ou 2 tasses et l'eau nécessaire pour obtenir un volume total de 10 litres).

Matériel absorbant

Laissez-les tremper pendant **au moins 40 minutes** dans de l'eau chaude maintenue à plus de 45 °C ou **au moins 30 minutes** si l'eau contient une solution de 5 % de détergent à vaisselle.

- o **Séchez** complètement votre équipement si vous ne pouvez le nettoyer adéquatement, puis attendez 48 heures avant de l'utiliser de nouveau dans un autre plan d'eau ou une autre rivière.
- o **Congélation** : La congélation du matériel jusqu'à rigidité complète permet également d'éliminer les cellules de Didymo.

Pour obtenir des renseignements additionnels, visitez le site Internet du MDDEP au :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/eae/didymo.htm>.

Pour rapporter toute prolifération de Didymo, contactez la direction régionale du MDDEP la plus près de chez vous en consultant la liste des adresses suivante :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/rejoindr/adr_reg.htm.